

# SOMMAIRE DES DELIBERATIONS 2019

➤ <b>Sommaire</b>		Page 1
➤ <b>Comité syndical du 4 mars</b>		
• Débat d'Orientation Budgétaire		Page 5
• Adhésion au contrat groupe d'assurance statuaire du Centre de Gestion du Pas de Calais		Page 8
• Maintien de la prime annuelle d'un agent titulaire suite à sa mutation		Page 12
• Demande de subvention de l'amicale « les amis de SYM »		Page 15
• Demande de subvention de l'association des guides composteurs CADOSARCAHC		Page 17
• Renouvellement adhésion au CNR		Page 20
• Adhésion à AMORCE		Page 22
• Adhésions au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)		Page 24
• Prime versée aux candidats retenus dans le cadre du futur marché d'exploitation du TVME 2019MPGP01		Page 26
• Fin de la mise à disposition du site de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Leforest		Page 28
➤ <b>Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril</b>		
• Reprise anticipée des résultats 2018 sur le budget primitif « énergie renouvelable » 2019		Page 32
• Reprise anticipée des résultats 2018 sur le budget primitif Principal 2019		Page 35
• Vote du Budget primitif « énergie renouvelable » 2019 avec reprise anticipée des résultats 2018		Page 39
• Vote du Budget Primitif 2019 principal avec reprise anticipée des résultats 2018 et sollicitation des contributions 2019 et EPCI membres		Page 42
• Désignation des candidats retenus dans le cadre du marché d'exploitation du TVME 201MPGP01		Page 45
• Adhésion au réseau des Ressourceries		Page 48

➤ **Comité syndical du 24 juin**

- Approbation du compte administratif 2018 du budget Principal Page 52
- Approbation du compte de gestion 2018 – budget principal Page 54
- Affectation du résultat 2018 – Budget principal Page 57
- Décision modificative n°1 Page 59
- Approbation du compte administratif 2018 de la Régie « Energie renouvelable » Page 61
- Approbation du compte de gestion 2018 de la Régie « Energie renouvelable » Page 63
- Affectation du résultat 2018 – Budget « énergie renouvelable » Page 66
- Admission en non-valeur 2019 budget principal Page 69
- Signature de la nouvelle convention type avec l'éco-organisme ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques des Ménages) et son avenant n°1 Page 71
- Mise en place du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel) Page 73
- Création de postes de vacataires Page 77
- Demande de subvention pour l'acquisition du bâtiment de la future Ressourcerie au 7, rue d'Auby à Flers-en-Escrebieux Page 80
- Demande de subvention pour les travaux de rénovation du bâtiment de la future Ressourcerie au 7, rue d'Auby à Flers-en-Escrebieux – FEDER Page 82
- Demande de subvention pour les travaux de rénovation du bâtiment de la future Ressourcerie au 7, rue d'Auby à Flers-en-Escrebieux – PTS Page 84
- Création du jury relatif au Marché public Global de Performance d'exploitation de l'unité TVME et indemnisation des participants Page 86
- PLPDMA création d'une CCES Page 90
- Contrat de partenariat pour le projet PLASTHYC – appel à projet CITEO Page 93
- Convention Mission Bassin Minier – trail des pyramides noires Page 96
- Adhésion au Réseau « Compost Citoyen » Page 99
- Adhésion au CD2E Page 102

➤ **Comité syndical du 2 décembre**

- Rapport annuel 2018 du SYMEVAD Page 105
- Décision modificative n°2 Page 107
- Subvention au Repair Café d'HENIN-BEAUMONT Page 110
- Convention financière entre le SYMEVAD et la commune de Vitry-en-Artois Page 112
- Avenant n°3 au marché d'exploitation du Centre de Valorisation Organique (2015-AO-03) Page 115
- Avenant n°2 à la convention DIE Page 118
- Convention Eco Mobilier Page 121
- Convention Eco TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) Page 123
- Autorisation de signer le marché d'exploitation de l'unité de tri des déchets ménagers résiduels pour valorisation matière et énergie (TVME) 2018-AO-03 B Page 125
- Autorisation de signer le marché de traitement des refus du TVME – 2019 – AO - 04 Page 129
- Autorisation de signer le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) du SYMEVAD non traitées au TVME – marché 2019 – AO -02 Page 132
- Autorisation de signer le marché de traitement du tout venant des déchèteries du SYMEVAD – 2019 – AO – 01 Page 135
- Création de postes de vacataires Page 138
- Modification du tableau des effectifs Page 141
- Adoption du Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), sur la période 2020-2025 Page 143

**Comité syndical du 4 mars 2019**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire**

**Considérant** qu'en application des articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

**Considérant** le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

**Considérant** que les membres du Comité sont invités à débattre des orientations que le SYMEVAD devra adopter dans les prochaines années, avant l'examen du budget primitif 2019.

**Considérant** que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 février 2019,**

**Le Comité Syndical déclare :**

**Article 1** : qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

1004 04/03/2019 10h00  
Par Christophe NEZDREZ  
LE PRESIDENT  
1004 04/03/2019 10h00

2019-1

**Article 2 :** que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir

**Article 3 :** que les documents :

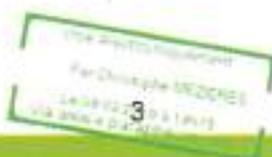
- Ont été transmis à la Sous-Prefecture
- Ont été adressés aux collectivités membres soit : la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à La Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN et à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION
- Sont consultables sur simple demande, dans les locaux du SYMEVAD au 60, rue Mirabeau Prolongée, 62141 EVIN MALMAISON

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 06/03/2019 à 22h16



Martial VANDEWOESTYNE



Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54



**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christline, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

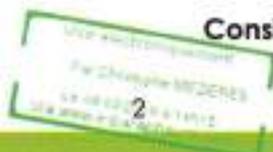
M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-2

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Pas de Calais****Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code des Assurances,**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 qui précise "les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires".**Vu** le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,**Vu** la Délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 27 février 2015 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation**Vu** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion en date du 13 décembre 2018 et de son rapport d'analyse des offres.**Vu** la Délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 21 décembre 2018 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné.**Vu** la déclaration d'intention proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé.**Vu** l'exposé du Président.**Considérant** la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

2019-2

**Considérant** que le contrat ainsi proposé a été soumis aux règles liées à la commande publique.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide.**

**Article 1 :** d'approuver les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte du SYMEVAD

**Article 2 :** d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

Agents de droit public relevant de la CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Taux en %
Décès	0,18
Accident de travail sans franchise	1,46

*Ce taux sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.*

**Article 3 :** que la collectivité, pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :

- ⇒ 0.50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion).
- ⇒ 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Ces participations financières (droits d'entrée, assistance) viennent en sus des taux figurant aux points 1 et 2 de la présente délibération.

2019-2

**Article 4 :** qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :

- l'assistance à l'exécution du marché,
- l'assistance juridique et technique,
- le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention,
- l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la collectivité ou l'établissement varie suivant le nombre d'agents figurant au contrat(s) comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Tarifification annuelle	Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC
de 11 à 30 agents	200.00	240.00

Cette convention de suivi intervient en sus des taux figurant aux points 1 et 2 et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

**Article 5 :** d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire telle que jointe en annexe et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

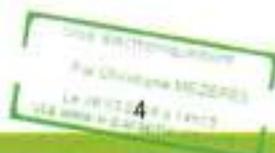
**Article 6 :** de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Marital VANDEWOESTYNE  
Le 08/03/2019 à 22h18



Marital VANDEWOESTYNE



Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, MM. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-3

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : maintien de la prime annuelle d'un agent titulaire suite à sa mutation**

**Considérant** que la Loi de modernisation de la fonction publique territoriale du 19 février 2007, dans son article 40, complète l'article 64 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 de la façon suivante :

- Article 64 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 :

« L'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut décider du maintien, à titre individuel, des avantages acquis ... au profit des agents affectés dans cet établissement qui bénéficiaient desdits avantages au titre de l'emploi qu'ils occupaient antérieurement dans une commune membre de l'EPCI. »

- Article 40 de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 :

« Cette disposition s'applique également aux agents affectés dans des syndicats mixtes ... ».

**Vu** la Délibération n°2018-29 du SYMEVAD en date du 14 mai 2018 accordant aux agents du service déchèterie, le maintien des avantages individuels acquis au sein de leur collectivité d'origine.

**Vu** l'intégration dans les effectifs du SYMEVAD, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'assistante exploitation, mise à disposition par la CAD auprès du Syndicat depuis 11 années.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré**

**Le Comité Syndical décide**

**Article 1 :** d'accorder à l'assistante exploitation le maintien des avantages individuels acquis au sein de leur collectivité d'origine, la Communauté Douaisis Agglo, membre du SYMEVAD, soit l'attribution d'une prime annuelle d'un montant de 1 429,24 €.

2019-3

Celle-ci sera versée pour moitié en juin et pour moitié en novembre de chaque, selon les modalités pratiquées au sein de leur ancienne collectivité d'affectation.

**Article** : d'inscrire cette dépense au budget 2019

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 08/03/2019 à 22h10



Martial VANDEWOESTYNE

1004 4101010101010101  
Par Christophe WIZCHEZ  
Le 08/03/2019 à 14h05  
1004 4101010101010101

Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, MM. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-4

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : demande de subvention de l'amicale « les amis de SYM »**

**Considérant** qu'en date du 18 décembre, les services du SYMEVAD, se sont réunis pour créer l'amicale du personnel « Les amis de SYMS » dont la présidence a été attribuée à Mlle Zoé POIRIER.

**Considérant** que cette amicale est financée sur la base des cotisations des adhérents et sur la subvention octroyée par le SYMEVAD.

**Considérant** que le montant global de la subvention est de 16 000 €.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré**

**Le Comité Syndical décide**

**Article 1 :** d'autoriser un versement de la subvention

**Article 2 :** d'inscrire la dépense au budget 2019

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 05/03/2019 à 22h16



Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54



Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-5

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : demande de subvention de l'association des guides composteurs CADOSARCAHC

**Considérant** que la promotion du compostage à domicile permet aux habitants volontaires la valorisation de leurs déchets organiques (fermentescibles), et donc de détourner ce type de déchets de la collecte. Le compostage permet ainsi de diminuer d'environ 30% le poids des poubelles.

**Considérant** que le SYMEVAD maintient l'objectif qu'il s'était fixé à savoir, étendre la promotion du compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire.

**Considérant** que cet objectif est partagé avec les guides composteurs bénévoles qui, au sein des communes volontaires, servent de relais auprès de la population et organisent des réunions publiques d'information avec une remise gratuite d'un kit de compostage (fourni par le SYMEVAD).

**Considérant** que le rôle de l'association CADOSARCAHC est de mettre en cohérence certaines actions de promotion du compostage (réunions publiques, animations auprès des scolaires, tenue de stand, etc.) et d'être un relais d'informations entre le SYMEVAD et les guides composteurs.

**Considérant** que l'association réalise également un travail remarquable au niveau de l'aménagement du jardin pédagogique qu'elle entretient avec régularité.

**Considérant** que l'association aménage un arboretum qui induit des investissements plus importants en arbres et arbustes divers.

**Vu l'avis favorable du Bureau du 21 janvier 2019,**

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré**

**Le Comité Syndical décide**

2019-5

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 6 000 euros à l'association des guides composteurs CADOSARCAHC (5 000 € consacrés à l'entretien du jardin et 1 000 € pour les investissements nécessaires à l'aménagement de l'arboretum).

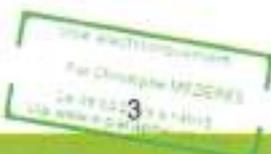
**Article :** d'inscrire cette dépense au budget 2019

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 05/03/2019 à 22h16



Martial VANDEWOESTYNE



Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, MM. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-6

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : renouvellement adhésion au CNR**

**Considérant** que le CNR est une association (loi 1901) dont l'objet est d'accompagner les collectivités locales dans la gestion des déchets. Elle fait valoir l'intérêt de ses adhérents dans de nombreux organismes dans un souci de défense de l'intérêt public. Elle est ainsi présente dans de nombreuses commissions et groupes de travail nationaux.

**Considérant** que le CNR s'impose également comme un réseau important d'échanges entre les collectivités locales et peut assister les collectivités membres dans l'analyse de situations et dans la conception de réponses appropriées.

**Considérant** que les services du SYMEVAD sont satisfaits des prestations offertes par cette association.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 : D'adhérer au Comité National du Recyclage, pour l'année 2018, moyennant une cotisation annuelle de 4 403 €.**

**Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2019.**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 05/03/2019 à 22h16  
Martial VANDEWOESTYNEREÇU EN PREFECTURE  
Par Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 14h13  
128 444 4 224 2019 0001Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, MM. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-7

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion à AMORCE**

**Considérant** qu'AMORCE est « l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur ».

**Considérant** qu'elle a pour objectif d'échanger les expériences des uns et des autres sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est également d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets par les collectivités locales.

**Considérant** que les services sont satisfaits des services offerts par cette association.

**Considérant** que le coût annuel d'adhésion est fixé à **2 602 €**

**Vu l'exposé de son Président,**

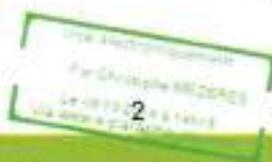
**Et après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'adhérer à AMORCE, au titre de l'année 2019, pour un montant de **2 602 €**.

**Article 2 :** d'inscrire la dépense au budget 2019.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 08/03/2019 à 22h16  
Martial VANDEWOESTYNE

Par Christophe DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h11  
Le 07/03/2019 à 16h11

Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-8

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)**

**Considérant** que l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) rassemble tous les acteurs concernés par les questions environnementales et énergétiques. C'est une association « loi 1901 » qui compte 1 800 membres. Elle a un rôle d'alerte et d'information sur les dernières nouveautés techniques, économiques ou réglementaires.

**Considérant** que l'ATEE comporte également un club biogaz créé en 1998 pour favoriser le développement de la filière méthanisation et valorisation du biogaz. Ce club Biogaz compte en 2012 plus de 210 adhérents répartis en collèges (études/conseil, développement, valorisation, énergie, collectivités, etc.). Le Club Biogaz a été particulièrement actif pour faire émerger les tarifs de rachat du biogaz réinjecté ainsi que les arrêtés techniques pour la réinjection dans le réseau GRDF.

**Considérant** que leur retour d'expérience est très utile au SYMEVAD dans le cadre de la production de biogaz du TVME et compte tenu de l'importance des recettes attendues,

**Vu l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

**Article 1 : d'autoriser l'adhésion du SYMEVAD au club Biogaz ATEE pour un montant annuel de 1 870 € HT**

**Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2019.**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 08/03/2019 à 22h15



Martial VANDEWOESTYNE

Par Christiane MESSIERE  
Le 08/03/2019 à 16h54

Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-9

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Prime versée aux candidats retenus dans le cadre du futur marché d'exploitation du TVME 2019MPGP01**

**Considérant** que pour l'exploitation et la maintenance de l'unité TVME à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SYMEVAD a choisi de recourir à la procédure du marché public global de performance (MPGP).

**Considérant** que ce marché intègre, en conception et en réalisation, des travaux de mise en conformité, de fiabilisation et d'optimisation du process,

**Considérant** que le SYMEVAD doit indemniser les prestations exigées et réalisées dans le cadre du dépôt d'offre dans la mesure où y figure un avant-projet sommaire (APS)

**Considérant** que cette prime sera octroyée à chaque soumissionnaire (4 au maximum)

**Considérant** que la prime versée à l'attributaire sera déduite de sa rémunération.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré**

**Le Comité Syndical décide**

**Article 1 :** de verser une prime de 15 000 € à chaque soumissionnaire (4 maximum) ayant remis une offre finale dans les conditions fixées par le règlement de la consultation

**Article :** d'inscrire cette dépense au budget 2019

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 10h04

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 09/03/2019 à 22h16



Martial VANDEWOESTYNE

REÇU EN PREFECTURE  
Le 08/03/2019 à 14h15  
2

**SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019**

2019-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 4 mars 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six février deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard.

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGÉ Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 4 mars 2019

2019-10

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : fin de la mise à disposition du site de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Leforest.

**Considérant** l'arrêté inter préfectoral en date du 29 décembre 2006 portant création du syndicat mixte pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers (SYMEVAD), et fixant au 1er janvier 2007 la date du transfert des biens, équipements, et services publics nécessaires à l'exercice de sa nouvelle compétence.

**Considérant** que le Centre d'Enfouissement Technique de Leforest, sis rue de l'égalité lieu-dit « la Poterie » à Leforest fait partie des sites mis à disposition du SYMEVAD.

**Considérant** que ce site, comportait une Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) qui a cessé son activité le 1<sup>er</sup> août 2005 et qu'un arrêté préfectoral complémentaire en date du 21 mai 2007 fixait les modalités de surveillance du site dans le cadre d'une post exploitation d'une durée minimale de 30 ans.

**Considérant** que ce site comportait également une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) qui a fermé le 31 décembre 2018 qui ne nécessitait aucune surveillance réglementaire.

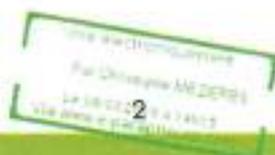
**Considérant** que l'activité relative à la compétence « traitement et Valorisation des Déchets » pour ce site déléguée par la CAHC au SYMEVAD a définitivement cessé avec la fin de l'exploitation des deux installations de stockage des déchets.

**Considérant** que le SYMEVAD souhaite désaffecter ce site.

**Considérant** que, comme le prévoient la convention de transfert et le Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de désaffectation, le site est restitué au propriétaire.

**Considérant** que les inscriptions à l'actif et au passif du SYMEVAD seront restituées à la CAHC.

**Vu la convention de mise à disposition,**



2019-10

**Vu l'exposé du Président,****Après en avoir délibéré****Le Comité Syndical décide**

- Article 1 :** la désaffectation du site de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Leforest dans le cadre de l'exercice des compétences transférées au SYMEVAD
- Article 2 :** que ce bien est restitué à la CAHC et réintégré dans son patrimoine pour sa valeur nette comptable (détaillée en annexe), augmentée des adjonctions effectuées par le syndicat mixte, le cas échéant.
- Article 3 :** que les financements afférents aux biens mis à disposition, emprunts et subventions transférables ainsi que les amortissements pratiqués, sont réintégré dans la comptabilité de la CAHC.
- Article 4 :** la restitution du bien entraîne le transfert de la convention d'exploitation du site avec la société VALNOR, y compris la rétrocession liée aux recettes de revente de biogaz.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Marial VANDEWOESTYNE  
Le 08/03/2019 à 22h18  
Marial VANDEWOESTYNEVOTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Par Christine MEJERS  
Le 08/03/2019 à 19h12  
3  
154 000 000 000 000 000Carolyne DEBRUYNE  
Le 07/03/2019 à 16h54

**Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Le premier avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M.COQUELLE Henri, M. ELIAS Jacques, M. HOUZIAUX Georges, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Monsieur TASSEL Didier, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M. COPIN Jean-Paul, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINÉ-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

Christophe MEZIERES



SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019-11

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : Reprise anticipée des résultats 2018 sur le budget primitif « énergie renouvelable » 2019.

**Considérant** que l'instruction M4, prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote compte administratif.

**Considérant** que l'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

**Considérant** que, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**Considérant** que ces résultats ont été justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- les états de restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur)
- par une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Christophe MEZIERES

**Vu le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,**

**Vu l'exposé du Président,**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-11

**Après en avoir délibéré,**
**Le Comité Syndical décide,**
**Article 1 :** De reprendre au budget primitif « énergie renouvelable » 2019, les résultats par anticipation comme suit :

**RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018**

		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXECUTION 2018	992 071.50 €	992 121.50 €	50.00 €
	RESULTAT REPORTE 2017-002		189 055.94 €	
	RESULTAT 2018-002		189 105.94 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	EXECUTION 2018	468 290.54 €	586 723.55 €	118 433.01 €
	RESULTAT REPORTE 2017-001		106 723.41 €	
	RESULTAT 2018-001		225 156.42 €	
RAR 2018		- €	- €	
RESULTATS CUMULES 2018	FONCTIONNEMENT-002		189 105.94 €	
	INVESTISSEMENT-001		225 156.42 €	

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

 Christophe MEYER  
 Le 04/04/2019 à 15h28

Christophe MEYER

 Martial VANDEWOESTYNE  
 Le 05/04/2019 à 16h28


Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Le premier avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M.COQUELLE Henri, M. ELIAS Jacques, M. HOUZIAUX Georges, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Monsieur TASSEL Didier, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M. COPIN Jean-Paul, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINELEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

Christophe MEZIERES  
Le 01/04/2019

Christophe MEZIERES



**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-12

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Reprise anticipée des résultats 2018 sur le budget primitif principal 2019.**

**Considérant** que l'instruction M14, prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote compte administratif.

**Considérant** que l'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

**Considérant** que, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**Considérant** que ces résultats ont été justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- les états de restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur)
- par une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 10h27

**Vu** le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Vu** l'exposé du Président,

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-12

**Après en avoir délibéré,**
**Le Comité Syndical décide,**
**Article 1 :** De reprendre au budget primitif principal 2019, les résultats par anticipation comme suit :

**RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018**

		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXECUTION 2018	21 557 816.67 €	24 625 403.83 €	3 067 587.16 €
	RESULTAT REPORTE 2017-002		4 620 460.83 €	
	RESULTAT 2018 - 002		7 688 047.99 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	EXECUTION 2018	8 564 269.31 €	8 277 587.86 €	- 286 681.45 €
	RESULTAT REPORTE 2017-001		2 368 067.14 €	
	RESULTAT 2018 - 001		2 081 385.69 €	
RAR 2018		3 698 158.58 €	1 500 000.00 €	- 2 198 158.58 €
RESULTATS CUMULES 2018 AVEC RAR	FONCTIONNEMENT		7 688 047.99 €	
	INVESTISSEMENT	116 772.89 €		
AFFECTATION RESULTAT 2018	PREVISION AFFECTATION BP 2019 AU 1068		206 863.21 €	
	REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT (002)		7 481 184.78 €	

 Christophe MEZIERES  
 Le 03/04/2019 à 15h27

 Christophe MEZIERES  
 AFFECTATION  
 RESULTAT 2018

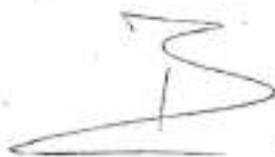
**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-12

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 15h27

Christophe MEZIERES



Martial VANDEWOESTYNE  
Le 05/04/2019 à 18h25



Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Le premier avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M.COQUELLE Henri, M. ELIAS Jacques, M. HOUZIAUX Georges, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Monsieur TASSEL Didier, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M. COPIN Jean-Paul, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DESKI François, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

Christophe MEZIERES  
Le 01/04/2019

Christophe MEZIERES



SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019-13

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Vote du Budget primitif « énergie renouvelable » 2019 avec reprise anticipée des résultats 2018.**

**Considérant** que l'activité de la régie de production et de revente d'énergie renouvelable porte sur la production et la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'Evin et du biométhane produit par le TVME à Hénin-Beaumont.

**Considérant** que le budget doit être présenté en deux sections qui retracent l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes au service :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

**Vu** l'article R2221-83 et suivants rappelant, entre autres, que le budget des régies est exécutoire dans les mêmes conditions que le budget de la collectivité.

**Considérant** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982).

**Vu** le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Vu** l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) 2019/2023 par le Comité Syndical du 4 mars 2019.

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 25 mars 2019.

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 15h27

**Christophe MEZIERES**

**Vu** la Délibération 2019-11 autorisant la reprise anticipée des résultats 2018.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré.**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-13

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** d'adopter le budget primitif 2019 de la régie « énergie renouvelable » suivant :

**BP 2019 ENERGIE RENOUVELABLE**
**SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES				RECETTES			
chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT	chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT
O11	6064	Excédents cumulés BP 2019	122 954,03 €				
O11	61551	Maintenance et nettoyage panneaux	30 052,00 €	75	7588	Revente électricité 2019	150 000,00 €
O11	6288	Droit au réseau BRDF	3 200,00 €	75	7588	Revente Biométhane 2019	850 000,00 €
O11	6288	Télésurveillance	1 630,00 €	O42	777	Quote-part de subvention	36 898,38 €
66	66111	Intérêts emprunts	179 216,00 €	OO2		Résultat reporté CA 2018	189 105,94 €
66	66112	ICNE	2 572,74 €				
67	672	Reversement au budget principal	300 000,00 €				
O42	6811	Amortissement	386 339,55 €				
<b>Total</b>			<b>1 226 094,32 €</b>	<b>Total</b>			<b>1 226 094,32 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES				RECETTES			
chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT	chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT
16	1641	Remboursement emprunt	435 856,00 €	O40	28157	Amortissement TVME process	440 000,00 €
21	2188	Changement câbles électriques	15 000,00 €	O40	28158	Amortissement TVME bâtiment	34 000,00 €
21	2157	Process TVME pour equaire BP	323 761,59 €	O40	28181	Amortissement panneaux photovoltaï	102 359,55 €
O40	13911	Amortissement subvention	36 898,38 €	O40	28188	Amortissement onduleurs	- €
				OO1		Résultat reporté CA 2018	225 156,42 €
<b>Total</b>			<b>811 515,97 €</b>	<b>Total</b>			<b>811 515,97 €</b>

Nombre de membres en exercice	<b>25</b>
Nombre de membres présents	<b>17</b>
Dont titulaires	<b>15</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>2</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>17</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>17</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Né prend pas part au vote	<b>0</b>

 Christophe MEYER  
 Le 04/04/2019 à 12h27

Christophe MEYER

 Martial VANDEWOESTYNE  
 Le 05/04/2019 à 16h23


Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Le premier avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M.COQUELLE Henri, M. ELIAS Jacques, M. HOUZIAUX Georges, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Monsieur TASSEL Didier, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M. COPIN Jean-Paul, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

Christophe MEZIERES  
Le 01/04/2019

Christophe MEZIERES



**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-14

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2019 principal avec reprise anticipée des résultats 2018 et sollicitations des contributions 2019 des EPCI membres**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Vu** l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) 2019/2023 par le Comité Syndical du 4 mars 2019

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 25 mars 2019

**Vu** la Délibération 2019-12 autorisant la reprise anticipée des résultats 2019.

**Vu** l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 joint en annexe dont les charges et recettes s'élèvent à :

- pour les charges de fonctionnement : 32 979 234.28 € HT
- pour les recettes de fonctionnement : 32 979 234.28 € HT
- pour les dépenses d'investissement : 8 944 285.42 € HT
- pour les recettes d'investissement : 8 944 285.42€ HT

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 15h27

Christophe MEZIERES



**SYMEVAD – Comité Syndical du 1 avril 2019**

2019-14

**Article 2** : de solliciter les EPCI membres à verser leur contribution 2019 au syndicat mixte par avances trimestrielles, **au titre de la compétence obligatoire** (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit pour :

• **Douaisis Agglo:**

6 073 881.96 € HT, **soit 1 670 317.54 € TTC par trimestre** (tva 10 %).

• **la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin :**

5 075 917.95 € HT, **soit 1 395 877.44 € TTC par trimestre** (tva 10 %).

• **la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION :**

1 620 590.04 € HT par an, **soit 445 662.26 € TTC par trimestre** (tva 10 %).

**Article 3** : de solliciter Douaisis Agglo à verser la contribution 2019 au syndicat mixte par avances trimestrielles, au titre de **compétence à la carte « haut de quai des déchèteries »** (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit :

• **Douaisis Agglo:**

1 018 667.00 € HT, **soit 280 133.43 € par trimestre TTC** (tva 10 %).

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Christophe MEYER  
Le 04/04/2019

Christophe MEYER



Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/04/2019 à 16h25



Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Le premier avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M.COQUELLE Henri, M. ELIAS Jacques, M. HOUZIAUX Georges, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Monsieur TASSEL Didier, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M. COPIN Jean-Paul, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

Christophe MEZIERES  
Le 02/04/2019

Christophe MEZIERES



SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019-15

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : désignation des candidats retenus dans le cadre du marché d'exploitation du TVME 2019MPGP01**

**Considérant** que pour l'exploitation et la maintenance de l'unité TVME à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SYMEVAD a choisi de recourir à la procédure du marché public global de performance (MPGP).

**Considérant** que ce marché intègre, en conception et en réalisation, des travaux de mise en conformité, de fiabilisation et d'optimisation du process,

**Considérant** que la durée prévisionnelle globale du contrat a été établie à 72 mois et qu'il s'agit d'un marché renouvelable.

**Considérant** que le nombre de candidats admis à présenter une offre était limité à minimum de 3 et un maximum de 4.

**Considérant** que les candidatures étaient attendues pour le 7 mars 2019 à 12h00.

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mars 2019,

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré**

**Le Comité Syndical décide**

**Article 1 : de retenir les 3 candidatures suivantes :**

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 12h07

- **VALNOR** – (groupement des entreprises AVANT PROPOS – GIRUS – OPTYMA – OTV – KALIES – VALNOR)

- **SUEZ** (groupement des entreprises BALESTRA – BERIM – SCENARIO – SUEZ RV Nord-Est)

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1 avril 2019**

2019-15

- **HENERGIANE** (groupement des entreprises AT&E – HENERGIANE)

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 15h27

Christophe MEZIERES

Marial VANDEWOESTYNE  
Le 05/04/2019 à 16h28

Marial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019**

2019-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Le premier avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M.COQUELLE Henri, M. ELIAS Jacques, M. HOUZIAUX Georges, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Monsieur TASSEL Didier, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaients excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M. COPIN Jean-Paul, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSSE Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINELEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, M. RICHARD Francis, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019

Christophe MEZIERES



SYMEVAD – Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019-16

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion au réseau des Ressourceries**

**Considérant** que le réseau des Ressourceries, créé le 26 septembre 2000, est une association Loi 1901 qui regroupe 141 structures avec plus de 2304 salariés au service de plus de 13 millions d'habitants.

**Considérant** que cette association a pour objet :

- le regroupement,
- la synergie des compétences et des moyens,
- la professionnalisation, le développement,
- la représentation,
- la défense des intérêts de ses adhérents,
- la promotion d'initiatives,
- la formation, la sensibilisation à l'environnement du public dans le respect des termes de la Charte des « Ressourceries »,

**Considérant** que chaque adhérent reste autonome dans son fonctionnement.

**Considérant** que l'adhésion au réseau des Ressourceries permettrait au SYMEVAD de bénéficier de retours d'expériences précieux, d'informations, d'avis et d'expertises sur les modèles économiques des activités de réemploi et les équipements en projet.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 15h27

Christophe MEZIERES

**Article 1** : adhérer au « Réseau des Ressourceries » pour un montant de 1500 € au titre de l'année 2019



**SYMEVAD – Comité Syndical du 1 avril 2019**

2019-16

**Article 2 : d'inscrire cette dépense au Budget 2019**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Christophe MEZIERES  
Le 04/04/2019 à 15h27

Christophe MEZIERES

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 06/04/2019 à 16h28

Martial VANDEWOESTYNE

**Comité syndical du 24 juin 2019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMEKA Jean-Pierre.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-17

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Approbation du compte administratif 2018 du budget Principal**
**Considérant** que la balance générale du compte administratif 2018 s'établit comme suit :

**SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		4 620 460,83		2 368 067,14		4 620 460,83
Opérations de l'exercice	21 557 816,67	24 625 403,83	8 564 269,31	8 277 587,86	30 122 085,98	32 902 991,69
Résultat de l'exercice		3 067 587,16	286 681,45			2 780 905,71
TOTAUX	21 557 816,67	29 245 864,66	8 564 269,31	10 645 655,00	30 122 085,98	39 891 519,66
Résultats de clôture		7 688 047,99		2 081 385,69		9 769 433,68
Restes à réaliser			3 698 158,58	1 500 000,00		
TOTAUX CUMULES	21 557 816,67	29 245 864,66	12 262 427,89	12 145 655,00	30 122 085,98	39 891 519,66
RESULTATS DEFINITIFS		7 688 047,99	116 772,89			7 571 275,10

**Après en avoir délibéré,**
**Le Comité Syndical décide :**
**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du budget principal 2018, et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2018

**Article 2 :** d'inscrire cette dépense au Budget 2019

Nombre de membres en exercice	<b>25</b>
Nombre de membres présents	<b>17</b>
Dont titulaires	<b>14</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>16</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>16</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>1(*)</b>

 Martial VANDEWOESTYNE  
 Le 02/07/2019 à 16h03



Martial VANDEWOESTYNE

**(\*) le Président ne prend pas part au vote**

www.symeivad.com  
 Par Christophe BEZOUZ  
 Le 02/07/2019 à 16h03

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-18

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : approbation du compte de gestion 2018 – budget principal**

**Après** s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer;

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

2019-18

**Article 1** : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 15h23



Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIGUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

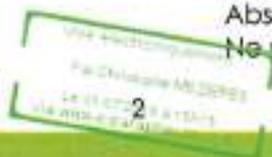
2019-19

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : affectation du résultat 2018 – Budget principal****Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,**Constatant** que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **7 688 047.99 €****Constatant** que le compte administratif 2018 fait apparaître un déficit d'investissement cumulé de **116 772.89 €** (restes à réaliser inclus).**Considérant** la délibération 2019-12 portant sur la reprise anticipée des résultats 2018 sur le budget 2019.**Considérant** que le compte administratif 2018 ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation sur le budget primitif 2019.**Considérant** qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation de résultat 2018**Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :****Article 1 :** D'affecter à l'article R 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de **206 863.21 €****Article 2 :** De reporter l'excédent de fonctionnement (002) soit **7 481 184.78 €**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h23

Martial VANDEWOESTYNE



Vu et approuvé par le Comité Syndical  
Le 02/07/2019 à 16h23

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-20

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Décision modificative n°1**

**Considérant** que le Budget primitif principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date du 1 avril 2019.

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ajuster certains chapitres,

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** l'inscription de la décision modificative suivante.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
O11	6067	Excédents cumulés BP 2019	82 310,24 €	74	7478	Soutien adelphe liquidatif 2017	661 034,24 €
	611	Régularisation CFE TVME-2017-2018-2019	576 364,00 €				
	6161	Assurance statutaire 2019	- 5 000,00 €				
O12	6455	Assurance statutaire 2019	5 000,00 €				
	6456	Fonds de compensation SFT 2017	2 360,00 €				
TOTAL			661 034,24 €	TOTAL			661 034,24 €

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h23



Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-21

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Approbation du compte administratif 2018 de la Régie «Energie renouvelable »**
**Considérant que** la balance générale du compte administratif 2018 s'établit comme suit :

**SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET ENERGIE RENOUVELABLE**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	189 055,94		106 723,41		295 779,35
Opérations de l'exercice	992 071,50	992 121,50	468 290,54	586 723,55	1 460 362,04	1 578 845,05
Résultat de l'exercice		50,00		118 433,01		118 483,01
<b>TOTAUX</b>	<b>992 071,50</b>	<b>1 181 177,44</b>	<b>468 290,54</b>	<b>693 446,96</b>	<b>1 460 362,04</b>	<b>1 874 624,40</b>
Résultats de clôture		189 105,94		225 156,42		414 262,36
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>992 071,50</b>	<b>1 181 177,44</b>	<b>468 290,54</b>	<b>693 446,96</b>	<b>1 460 362,04</b>	<b>1 874 624,40</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>189 105,94</b>		<b>225 156,42</b>		<b>414 262,36</b>

**Après en avoir délibéré,**
**Le Comité Syndical décide :**
**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du budget énergies renouvelables 2018 et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2018

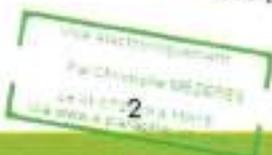
Nombre de membres en exercice	<b>25</b>
Nombre de membres présents	<b>17</b>
Dont titulaires	<b>14</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>16</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>16</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>1(*)</b>

**(\*) le Président ne prend pas part au vote**

 Martial VANDEWOESTYNE  
 Le 02/07/2019 à 16h23



Martial VANDEWOESTYNE



**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-22

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : approbation du compte de gestion 2018 de la Régie « Energie renouvelable »**

**Après** s'être fait présenter le budget de la Régie « énergie renouvelable », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer;

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Régie « Energie renouvelable » pour l'exercice 2018,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

2019-22

**Article 1 :** de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-23

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : affectation du résultat 2018 – Budget « énergie renouvelable »****Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,**Constatant** que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **189 105.94 €****Constatant** que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de **225 156.42 €** (restes à réaliser inclus).**Considérant** la délibération 2019-11 portant sur la reprise anticipée des résultats 2018 sur le budget « énergie renouvelable » 2019,**Considérant** que le compte administratif 2018 ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation sur le budget primitif « énergie renouvelable » 2019.**Considérant** qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation de résultat 2018**Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :**

2019-23

**Article 1** : De reporter en totalité l'excédent de fonctionnement (002) soit **189 105.94 €**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h25

  
Martial VANDEWOESTYNE

100% électronique  
Par Christophe COGNET  
Le 20/07/2019 à 15h15  
13

Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-24

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Admission en non-valeur 2019 budget principal****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la présentation de la liste de recette proposée en non-valeur référencée sous l'état n° 2705150233.**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier principal.**Vu l'exposé du Président,****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide,****Article 1 :** Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes proposés sur l'état n° 2705150233 soit 193.47 €.**Article 2 :** D'exécuter comptablement sur l'exercice 2019 cette charge à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »

Nombre de membres en exercice	<b>25</b>
Nombre de membres présents	<b>17</b>
Dont titulaires	<b>14</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>17</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>17</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h25  
Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-25

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : signature de la nouvelle convention type avec l'éco-organisme ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques des Ménages) et son avenant n°1**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23 et L 5211-10 du CGCT.

**Vu** la création de l'éco-organisme Eco DDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages) depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23 et L 5211-10 du CGCT.

**Vu** les statuts du SYMEVAD et notamment ses articles 5.5 et 5.5.7 qui stipulent que « La compétence traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire des établissements publics membres comprend :

....  
5.5.7 : la contractualisation avec les éco-organismes agréés dans le cadre de la mise en place du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs

**Vu** la nouvelle convention type proposée par ECO DDS

**Vu** l'avenant n°1 proposé par ECO DDS pour prendre en compte la mesure n°29 de la Feuille de Route Economie Circulaire

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer la convention type avec Eco-DDS et ses avenants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h25



Martial VANDEWOESTYNE



SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-26

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Mise en place du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitare annuel)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**Vu** le Décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

**Vu** le Décret n°2014-513 du 20 mai 2010 portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** le Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** les Arrêtés pris en application de ces différents textes,

**Vu** la délibération n°2016-41 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2016 maintenant provisoirement les montants indemnitaires des agents,

**Vu** la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

**Vu** la Délibération 2018-17 du Comité syndical en date du 9 avril 2018,

**Vu** la Délibération 2018-60 du Comité syndical en date du 6 décembre 2018,

**Vu** l'avis du Comité technique Départemental réuni en date du 25 avril 2019,

2019-26

**Considérant** que les textes concernant le RIFSEEP ne sont pas parus pour les catégories A et B de la filière technique,

**Considérant** l'égalité de traitement des agents de la fonction publique,

**Considérant** que tous les agents du SYMEVAD bénéficiant du RIFSEEP, peuvent percevoir dès 2019 le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans les conditions déterminées par le Délibération n°2018-60 du 6 décembre 2018,

Dans un souci d'équité et afin que les agents du SYMEVAD, appartenant aux catégories A et B de la filière technique, ne soient pas pénalisés du fait du retard dans les parutions des textes propres à leur cadre d'emplois,

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer provisoirement, les mêmes critères d'attribution et de montant du CIA pour les agents de la filière technique que les autres agents des catégories A et B des autres filières.

En conséquence et dans l'attente de la parution des textes correspondants, le tableau, de la délibération n°2018-60, concernant les plafonds annuels du C.I.A est modifié comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Groupe de fonctions	Fonctions/Emplois	Montant maximal individuel
Adjoint administratifs territoriaux Adjoint techniques territoriaux Adjoint d'animation territoriaux Agents de maîtrise territoriaux	C	2	Agent d'exécution	500 €
		1	Agent d'exécution avec expertise	620 €
Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux <b>Techniciens territoriaux</b>	B	3	Poste d'instruction avec expertise	650 €
		2	Poste d'expertise avec encadrement	800 €
		1	Chef de service	950 €
Attachés territoriaux <b>Ingénieurs territoriaux</b>	A	4	Chargé de mission	950 €
		3	Chef de service	1 000 €
		2	Direction de pôle	1 150 €
		1	Direction générale (DGS, DGA...)	1 300 €

Les critères et modalités de versement sont les mêmes que pour les autres cadres d'emplois et sont énoncés dans la délibération n°2018-60, du Comité Syndical du 6 décembre 2018.

2019-26

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Décide :

**Article 1 :** L'attribution provisoire du C.I.A pour les techniciens et ingénieurs territoriaux dans les mêmes conditions que pour les autres cadres d'emploi du SYMEVAD.

**Article 2 :** Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'année.

**Article 3 :** Pour l'année 2019, le versement du CIA sera rendu exécutoire dès transmission de la présente délibération aux services de la Préfecture.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h25  
Martial VANDEWOESTYNE



SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-27

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Création de postes de vacataires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** qu'en date du 6 décembre 2018, le Comité syndical (Délibération 2018-65) a autorisé le recrutement d'un maximum de deux agents vacataires, à temps plein, pour les fonctions de gardien de déchèterie pour l'année 2019

**Considérant** qu'actuellement deux déchèteries sont toujours gérées en régie pour le Haut de quai, avec six agents titulaires et ponctuellement 1 à 2 agents vacataires.

**Considérant** que le remplacement d'agents en maladie ou en congés par des agents contractuels se fait souvent dans l'urgence ou dans des conditions difficiles (personnes avec expérience non disponibles, non mobiles entre les sites, emploi difficile incluant un poste le dimanche et les jours fériés, besoin non continu du remplacement ...).

**Considérant** par ailleurs que la déchèterie de Brebières ferme définitivement le 30 juin 2019 et que le SYMEVAD a proposé aux habitants de certaines communes d'Osartis-Marquin de se réorienter vers la déchèterie d'Arleux, ce qui occasionnera une hausse du taux de fréquentation de ce site.

**Considérant** qu'afin de disposer d'une souplesse dans la gestion des effectifs, tout en garantissant la qualité du service public, 1 à 2 vacataires supplémentaires pourraient être nécessaires sur les périodes de forte affluence (horaires d'été du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre).

**Considérant** la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,

2019-27

- Bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée),

**Considérant** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** de créer les vacations suivantes :

Type de vacation	Rémunération en référence au grade	Nombre d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Gardien de déchèterie	Adjoint technique	2	151.67 (temps plein)	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2019

**Article 2 :** De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
 Le 02/07/2019 à 16h25



Martial VANDEWOESTYNE

1006 04/07/2019  
 Par Christophe MEZDES  
 L'ASSEMBLEE GENERALE  
 3  
 LE 04/07/2019  
 1006 04/07/2019

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-28

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet :** Demande de subvention pour l'acquisition du bâtiment de la future Ressourcerie au 7, rue d'Auby à Flers-en-Escrebleux.

**Considérant** que la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) a défini les principaux enjeux de la fin de ce mandat en matière de déchets,

**Considérant** que le projet s'inscrit à la fois dans les politiques publiques de rénovation du Bassin Minier, dans la Politique de la ville et dans l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

**Considérant** le succès de la première unité à Evin-Malmaison.

**Considérant** que le coût des d'acquisition est estimé à 650 000 euros.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à effectuer des demandes de subvention auprès de l'Etat, pour le financement partiel de l'acquisition de la future Ressourcerie.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h27  
Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-29

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Demande de subvention pour les travaux de rénovation du bâtiment de la future Ressourcerie au 7, rue d'Auby à Flers-en-Escrebieux - FEDER**

**Considérant** que la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a défini les principaux enjeux de la fin de ce mandat en matière de déchets,

**Considérant** qu'entre autres mesures, les collectivités doivent développer le réemploi,

**Considérant** le succès de la première unité à Evin-Malmaison.

**Considérant** que le coût des travaux de rénovation est estimé à 3 500 000 euros.

**Considérant** que le Fond Européen de Développement Régional, sur son Axe 3, Thématique –OT4, objectif spécifique 1, accompagne le développement des Ressourceries.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à effectuer des demandes de subvention auprès du Conseil Régional de Hauts de France, dans le cadre du FEDER pour le financement des travaux de la future Ressourcerie, pour un montant de 2 611 000 euros.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h27

Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-30

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet :** Demande de subvention pour les travaux de rénovation du bâtiment de la future Ressourcerie au 7, rue d'Auby à Flers-en-Escrebieux - PTS

**Considérant** que la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a défini les principaux enjeux de la fin de ce mandat en matière de déchets,

**Considérant** qu'entre autres mesures, les collectivités doivent développer le réemploi,

**Considérant** le succès de la première unité à Evin-Malmaison.

**Considérant** que le coût des travaux de rénovation est estimé à 3 500 000 euros.

**Considérant** que le Projet Territoire Structurant porté par le Conseil Départemental du Nord, peut accompagner ce projet qui répond à ses objectifs.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à effectuer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du PTS pour le financement des travaux de la future Ressourcerie, pour un montant de 400 000 euros.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h27

Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M. AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M. COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. JUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. WILK Bruno, M. YARD Bruno, M. ZYMEKKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-31

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : création du jury relatif au Marché Public Global de Performance d'exploitation de l'unité TVME et indemnisation des participants

**Considérant** que pour l'exploitation et la maintenance de l'unité TVME à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SYMEVAD a choisi de recourir à la procédure du « Marché Public Global de Performance » (MPGP)

**Considérant** que ce marché intègre, en conception et en réalisation, des travaux de mise en conformité, de fiabilisation et d'optimisation du process et qu'il s'agit d'un marché renouvelable.

**Considérant** que le nombre de candidats admis à présenter une offre était limité à un minimum de 3 et un maximum de 4.

**Considérant** que le SYMEVAD a retenu les 3 candidatures suivantes (délibération n°2019-15 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019) :

**VALNOR** – (groupement des entreprises AVANT PROPOS – GIRUS – OPTYMA – OTV – KALIES – VALNOR)

**SUEZ** (groupement des entreprises BALESTRA – BERIM – SCENARIO – SUEZ RV Nord-Est)

**HENERGIANE** (groupement des entreprises AT&E – HENERGIANE)

**Considérant** que pour les phases de négociations et l'attribution de ce marché, le SYMEVAD prévoit la constitution d'un jury qui formulera un avis sur les prestations proposées par chacun des candidats retenus et qui auront remis une offre au plus tard le 15 juillet 2019, 12h00 ;

**Considérant** que ce jury peut être composé, comme pour un concours, dans les conditions prévues par les articles R2162-22 à R2162-26 du Code de la commande publique.

**Considérant** que ce jury de concours doit être composé :

- Des membres de la CAO
- De personnes disposant de qualifications professionnelles particulières exigées pour participer au marché examiné (au moins un tiers des membres du jury)

2019 - 31

**Considérant** qu'il paraît légitime de définir le principe d'une indemnisation notamment au regard des conseils et avis techniques attendus de ces personnalités et du temps consacré y afférent.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** de fixer la composition du jury comme suit :

- Représentants Elus du SYMEVAD : **M. VANDEWOESTYNE; M. MUSIAL; M. CAMPBELL; M. MERCIER**
- Représentants techniciens du SYMEVAD : **M. MEZIERES; Mme DEBRUYNE; M. DESCAMPS; M. GAUDIN; Mme DUPONT**
- Représentants de collectivités extérieures : **M. DEMAZURE (TRIFYL);**
- Représentants de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : **M. CLEIREC; M. REUZE. M. GUIDE (ARTELIA)**
- Experts indépendants (**expertise méthanisation**) : **M. BEROUD (SP Conseils)**
- Experts indépendants (**juridique**) : **Maître EGLIE RICHTERS (cabinet SARTORIO)\***

**Article 2 :** de verser une indemnité forfaitaire à la journée ou ½, journée, en se référant au montant prévu par les articles A614.1 à A614.4 du Code de urbanisme pour les architectes-conseils et paysagistes-conseils, à savoir 1/100 du traitement annuel brut de l'indice BRUT 944 issu du barème des traitements de la fonction publique par une journée.

A titre d'information, le traitement annuel brut de l'indice 944 est de 43 073,94 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 3 :** que cette indemnité sera complétée par le remboursement :

- des frais de déplacement, lesquels s'effectueront sur présentation des justificatifs correspondants et dans la limite du tarif le moins onéreux du transport en commun le mieux adapté au déplacement ou sur la base des modalités de remboursement applicables aux agents du SYMEVAD en cas d'utilisation de véhicule personnel (indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel)
- des frais d'hébergement et de repas sur la base des indemnités forfaitaires fixées par arrêté ministériel dans la limite du montant effectivement supporté par le participant au jury, attesté par les justificatifs transmis, la nuitée comprenant le prix de la chambre et du petit déjeuner, et de la limite de la Délibération 2018-12 du 28 février 2018

2019-31

**Article 4** : que ces dépenses sont inscrites au budget 2019

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 02/07/2019 à 16h27  
Martial VANDEWOESTYNE

Par Christophe MIZONIS  
le 02/07/2019 à 16h27

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-32

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : PLPDMA création d'une CCES**

**Considérant** la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rendant obligatoire la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets

**Considérant** le décret 2015-662 du 10 juin 2015, précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA

**Considérant** l'approbation de DOUAISSIS AGGLO, de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, pour confier au SYMEVAD l'élaboration d'un PLPDMA commun

**Considérant** l'obligation de constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, dont il convient de déterminer la composition avec des membres aux profils diversifiés

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** d'autoriser l'élaboration par le SYMEVAD, d'un PLPDMA commun aux 3 EPCI adhérents au SYMEVAD

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-32

**Article 2 :** d'autoriser la création de la CCES dont la composition a été établie de la façon suivante :

- EPCI : DOUAISSIS AGGLO / CA Hénin-Carvin / CC Osartis-Marquion / SYMEVAD
- Partenaires institutionnels : ADEME Haut-de-France / Conseil départemental 59 / Conseil départemental 62 / Conseil régional / CCI Hauts-de-France / CMA Hauts-de-France
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire : DIE / Emmaüs Douaisis
- Associations : CADOSARCAHC / Festiplanète / La ficelle / CPIE chaîne des terrils / La Boutikadons / UFC que choisir / OCCE

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 31/07/2019 à 10h57



Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAÈRE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-33

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet** : contrat de partenariat pour le projet PLASTHYC – appel à projet CITEO

**Considérant** que CITEO est une société agréée par les pouvoirs publics au titre de la filière REP « emballages ménagers ». Elle assure depuis 1992 le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers ainsi que la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion de la fin de vie des emballages de leurs produits consommés ou utilisés par les ménages.

**Considérant** que dans le cadre de son agrément, CITEO mène des projets de recherche et de développement dans le domaine de la prévention, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers, afin de réduire l'impact de ces activités sur l'environnement et d'améliorer les taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers.

**Considérant** que c'est dans ce contexte que CITEO a lancé, en 2018, un appel à projet portant sur le développement du recyclage et de la valorisation des emballages en plastiques.

**Considérant** Le SYMEVAD, en partenariat avec les sociétés ETIA et PROVIRIDIS a répondu et a été retenu à cet appel à projet au travers d'un programme dénommé « PlastHyc ».

**Considérant que** le Projet consiste à démontrer la faisabilité technique et économique d'une pyrolyse ultra haute température pour valoriser des CSR et déchets plastiques non recyclables en hydrogène et pyrocarbone tout en maîtrisant les coûts afin de :

- Réaliser des tests sur le refus et les films plastiques issus du centre de tri des déchets ménagers recyclables ;
- Réaliser des tests sur une partie de refus de plastiques lourds et légers issus de l'unité TVME, ne pouvant être valorisés sous forme de CSR utilisables en cimenterie en raison de leurs caractéristiques physiques
- Mener une analyse économique de la solution de la mise en place d'un pilote de pyrolyse à haute température pour valorisation de CSR et d'emballages plastiques difficiles à recycler afin de produire des gaz et autres produits à haute valeur ajoutée développée dans le cadre du projet sera réalisée.

2019 - 33

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le contrat de partenariat entre SYMEVAD, CITEO, ETIA et PROVIRIDIS

Nombre de membres en exercice	<b>25</b>
Nombre de membres présents	<b>17</b>
Dont titulaires	<b>14</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>17</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>17</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

 Martial VANDEWOESTYNE  
 Le 31/07/2019 à 10h57



Martial VANDEWOESTYNE

 Les membres du Comité  
 Par Christophe VERDEZ  
 Le 31/07/2019 à 10h57

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-34

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : Convention Mission Bassin Minier – trail des pyramides noires

**Considérant** que la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais (MBM), association Loi 1901, est un outil d'ingénierie, d'aménagement et de développement du territoire, créé dans le cadre du contrat plan Etat-Région 2000-2006, suite à la décision interministérielle, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme global de restructuration urbaine sociale, économique et écologique du bassin minier : le programme de « l'après-mine ».

**Considérant** que depuis le 1er janvier 2013, en coordination étroite avec les services de l'Etat, elle est officiellement désignée pour être la structure partenariale de gestion du prestigieux Label UNESCO attribué au Bassin Minier Nord-Pas de Calais, le 30 juin 2012, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre de "Paysages culturels Evolutifs".

**Considérant** qu'afin de célébrer chaque année l'anniversaire de l'inscription du Bassin minier au patrimoine mondial et mettre en lumière le territoire, une quinzaine festive est organisée. La MBM a pour rôle de rassembler les différents acteurs du territoire autour de cet événement et de les inviter à se mobiliser et proposer des animations.

**Considérant** que dans le cadre de ses activités, la Mission Bassin Minier a initié le trail des pyramides noires en 2014.

**Considérant** que pour mener à bien cette action, la MBM recherche des partenaires pour l'accompagner sur l'écoconception de l'évènement.

**Considérant** que depuis 2014, le SYMEVAD est partenaire de la Mission Bassin Minier (MBM) dans le cadre du Trail des Pyramides Noires (TPN)

**Considérant** Pour 2019, la MBM a de nouveau sollicité le SYMEVAD pour l'accompagner sur cet événement avec une ambition plus forte cette année, en vue d'en faire un éco-événement

**Considérant** qu'en contrepartie, la MBM s'engage, entre autres, à valoriser le SYMEVAD en apposant le logo sur le site internet de l'évènement, sur les dossard, le dossier de presse..)

2019 - 34

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide.**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer la convention avec la Mission Bassin Minier

**Article 2 :** de sponsoriser le trail des pyramides noires en fournissant des gobelets réutilisables, des poubelles de tri, des sacs en papier kraft selon les modalités fixées dans la convention pour un montant estimatif de 1500 €.

**Article 3 :** d'inscrire la dépense au Budget 2019

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 31/07/2019 à 10h57

  
Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-35

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion au Réseau « Compost Citoyen »**

**Considérant** que le Réseau « Compost Citoyen » est une association forte de plus de 180 adhérents, permettant d'échanger sur les techniques du compostage et d'être représenté au niveau national

**Considérant** que le Réseau « Compost Citoyen » permet de bénéficier d'outils spécifiques et de fiches techniques sur le compostage

**Considérant** que le Réseau « Compost Citoyen » permet d'être référencé en tant qu'acteur fort du compostage à domicile

**Considérant** que le SYMEVAD et l'association CADOSARCAHC souhaitent continuer à promouvoir le compostage de proximité et que le retour d'expériences, ainsi que le suivi des évolutions réglementaires et techniques par cette association, présentent un véritable intérêt pour notre collectivité

**Par conséquent,**

**Vu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'adhérer au réseau « Compost Citoyen » pour un montant de 400 € en 2019 et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

2019-35

**Article 2 :** d'inscrire la dépense au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 31/07/2019 à 10h57

Martial VANDEWOESTYNE

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2019**

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.COQUELLE Henri, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M.DELATTRE Régis, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINÉ-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M.WILK Bruno, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019

2019-36

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : : Adhésion au CD2E**

**Considérant** que le CD2E basé à Loos-en-Gohelle met à disposition son ingénierie technique et ses savoir-faire dans trois domaines piliers de la Troisième Révolution Industrielle en Hauts de France : le Bâtiment Durable, les Energies renouvelables et l'Economie Circulaire,

**Considérant** que le CD2E s'appuie sur les entrepreneurs, représentants des collectivités, porteurs de projets ou acteurs engagés pour orienter l'économie des Hauts-de-France vers une transition plus durable et agir sur le terrain pour faciliter nos marchés et nos projets .

**Considérant** que le retour d'expérience de cette association pourrait être utile au SYMEVAD.

**Considérant****Par conséquent,****Vu l'exposé de son Président,****Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'adhérer au CD2E pour un montant de 1 600 € HT en 2019 et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

**Article 2 :** d'inscrire la dépense au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 31/07/2019 à 10h57  
Martial VANDEWOESTYNE

**Comité syndical du 2 décembre 2019**

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-37

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Rapport annuel 2018 du SYMEVAD**

**Considérant** que l'article L-2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose la rédaction d'un rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

**Considérant** que le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 détaille les éléments que doit comporter ce rapport annuel. Cela concerne essentiellement des indicateurs techniques et financiers ainsi que l'explication des modalités de fonctionnement du service.

**Considérant** la présentation du rapport annuel 2018 lors de la Commission consultatives des services publics locaux (CCSPL) en date du 21 novembre 2019.

**Vu l'avis favorable des membres de la CCSPL en date du 21 novembre 2019,**

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 : de valider le rapport annuel 2018 ci-annexé.**

**Article 2 : de diffuser le rapport annuel à toutes les communes membres du SYMEVAD et d'en permettre la consultation via le site internet de la collectivité.**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h06

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 02 décembre 2019

2019 – 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 02 décembre 2019

2019 – 38

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Décision modificative n°2**

**Considérant** que le Budget primitif principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date du 1 avril 2019.

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ajuster certains chapitres,

**Vu la Décision Modificative n° 1 délibérée en date du 24 juin 2019**

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** l'inscription de la décision modificative suivante.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
011	6067	Excédents cumulés BP 2019	-107 845,19 €	75	75814	Rectification inscription imputation BP 2019	- 2 123 600,00 €
44	44111	Emprunt CVO sin le noble	22 587,84 €		7588	Rectification inscription imputation BP 2019	2 123 600,00 €
023		Virement à la section d'investissement	85 257,35 €				
<b>TOTAL</b>			<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>- €</b>

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL  
 LA PRÉSIDENTE  
 2

SYMEVAD – Comité Syndical du 02 décembre 2019

2019 – 38

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
14	1641	Emprunt CVD sin le noble	85 257,35 €	021		Virement de la section de fonctionnement	85 257,35 €
21	2183	Matériels informatiques- serveurs	50 000,00 €				
21	21318	Climatisation SYMEVAD	-99 000,00 €				
<b>TOTAL</b>			<b>85 257,35 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>85 257,35 €</b>

Nombre de membres en exercice	<b>25</b>
Nombre de membres présents	<b>16</b>
Dont titulaires	<b>14</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>2</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>16</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>16</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

 Martial VANDEWOESTYNE  
 Le 05/12/2019 à 18h24


Martial VANDEWOESTYNE


 Cardyne DEBRUYNE  
 Le 05/12/2019 à 16h45

**SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019**

2019 - 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019 - 39

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Subvention au Repair Café d'HENIN-BEAUMONT**

**Considérant** que le SYMEVAD, dans le cadre du programme TZDZ, a souhaité participer au programme novateur initié sur la commune de Cuincy : le Repair café et, en date du 27 février 2017 a délibéré en faveur d'une subvention de 1500 € en faveur de l'association concernée.

**Considérant** que cette initiative a suscité d'autres vocations puisque c'est désormais l'amical Laïque sur la commune d'Hénin-Beaumont qui souhaite se lancer dans cette activité et qui sollicite à son tour une subvention,

**Considérant** que les projets de cette amical Laïque présentent un intérêt général en totale adéquation avec le programme de prévention du SYMEVAD,

**Considérant** que cette association fonctionne sur la base du bénévolat et que, outre le savoir-faire et les compétences de chacun, l'achat d'outils est indispensable à la réparation du matériel défectueux,

En conséquence,

**Vu l'exposé du Président,**

**Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 septembre 2019**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'amicale Laïque d'Hénin-Beaumont pour son activité de repair-café.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h06



Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019 – 40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre,

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019 – 40

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : convention financière entre le SYMEVAD et la commune de Vitry-en-Artois**

**Considérant** que le SYMEVAD a implanté son nouveau Centre de Compostage des Végétaux (CVO) sur la commune de Vitry-en-Artois,

**Considérant** que cette unité produit principalement 12 000 tonnes de compost NFU 44 051, par an, utilisé sous forme d'amendement organique, notamment par les agriculteurs locaux.

**Considérant** que lors des rencontres préalables à l'acquisition du site, le SYMEVAD s'était engagé à indemniser la commune de Vitry-en-Artois compte tenu des éventuelles contraintes liées à l'implantation du CVO sur son territoire.

**Considérant** qu'il avait été convenu que l'indemnité versée serait équivalente à 1€/Tonne traitée sur le site sur une année, soit un montant forfaitaire annuel de 32 000 €/an.

**Vu** la Délibération n°2019-14 en date du 1<sup>er</sup> avril approuvant le vote du budget Principal 2019 dans lequel était prévu le versement d'une indemnité compensatrice à la commune de Vitry-en-Artois,

**Vu** la Délibération 78-2019-R01 en date du 25 octobre 2019 du Conseil municipal de VITRY-EN-ARTOIS,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer la convention financière avec la commune de Vitry-en-Artois

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019 – 40

**Article 2:** que ladite convention fixant le montant forfaitaire annuel et non révisable à 32 000€ /an est conclue pour une durée ferme de cinq ans.

**Article 3 :** que les dépenses ont été inscrites au budget 2019 et que le ROB 2019/2023 indique sa prévision pour les budgets de 2020 à 2023.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h06

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-41

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : avenant n°3 au marché d'exploitation du Centre de Valorisation Organique (2015-AO-03)

**Considérant** que le SYMEVAD a confié à la société VALNOR l'exploitation du Centre de Valorisation Organique des végétaux de Sin-le-Noble puis de Vitry-en-Artois à l'issue de la fermeture du site de Sin-le-Noble

**Considérant** que le marché intègre l'exploitation du site de Sin-le-Noble en fin de vie, la mission d'accompagnement de la collectivité jusqu'à la réception du nouvel outil et l'exploitation de l'unité de Vitry-en-Artois.

**Considérant** que la durée du marché est égale à la durée d'exécution de la tranche ferme 1 et de la tranche ferme 2 à laquelle s'ajoute celle de la ou des tranches conditionnelles en cas d'affermissement, soit jusqu'au 30 mars 2021 maximum, toutes tranches comprises.

**Considérant** que le SYMEVAD a signé, avec la société VALNOR, un premier avenant (Délibération n°2016-23 en date du 4 juillet 2016) lui permettant d'utiliser les moyens techniques et humains de l'exploitation dans le cadre du marché qui les associe, avenant valable le temps de la tranche ferme pour un montant de 32 333,34 € HT, soit une augmentation de 0,93% du total du marché.

**Considérant** que le SYMEVAD a signé, avec la société VALNOR, un second avenant (délibération n°2018-40 en date du 25 juin 2018) lui permettant de redéfinir les modalités organisationnelles et financières d'apports de bois A sur le site de Vitry en Artois, de définir les dépenses supplémentaires d'exploitation du site de Vitry en Artois identifiées après la remise de l'offre, de préciser certaines dispositions du marché, de continuer les prestations de l'avenant 1 jusqu'à la fin de l'exploitation de la plateforme de Sin le Noble pour un montant de – 164 986 €HT, soit une baisse de 4,7 % par rapport au montant du marché initial.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2019**

2019 - 41

**Considérant** que le SYMEVAD souhaite signer avec la société VALNOR un troisième avenant qui permettrait de :

- chiffrer les différences des moyens mis en œuvre entre la réalité d'exploitation du site par VALNOR et les besoins théoriques estimés selon l'offre du constructeur HANTSCH,
- mettre à disposition un agent d'accueil / trieur pendant 6 mois au niveau du dépotage de déchets verts afin d'améliorer la quantité d'indésirables dans les produits finis, à la demande du maître d'ouvrage,
- préciser certaines dispositions de la tranche conditionnelle, suite à la mise en service de l'unité de VITRY EN ARTOIS.

**Considérant** que le coût estimé de cet avenant n°3 est de 115 406 € HT, représentant une augmentation de 3,31% par rapport au montant du marché initial.

**Considérant** que le total des trois avenants représente une diminution de -0,49% du montant du marché initial.

**Considérant** que cet avenant prendra effet à compter au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 au marché 2015-AO-03 signé avec la société VALNOR.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h00



Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Avenant n°2 à la convention DIE**

**Considérant** que le SYMEVAD mène un ambitieux programme de développement du réemploi se matérialisant par la mise en œuvre de projets de Ressourceries.

**Considérant** que le SYMEVAD a confié, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE) la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi axée sur le réemploi des objets encombrants au sein de la ressourcerie.

**Considérant** que la convention passée entre le SYMEVAD et DIE a été établie pour une durée de 3 ans, avec 2 reconductions possibles d'un an.

**Considérant** que le SYMEVAD a la possibilité de prolonger, d'une année encore, le contrat qui la lie à l'association

**Considérant** que la ressourcerie va accueillir les tonnages d'encombrants collectés sur appels téléphoniques par Douaisis Agglo, en début d'année 2020 en attendant que la mise en place de la ressourcerie prévue sur le territoire douaisien, et au détriment des DEEE issus des déchèteries de Carvin et Evin-Malmaison.

**Considérant** le niveau de professionnalisation atteint par DIE, le SYMEVAD peut à présent diminuer sa part d'accompagnement au respect des normes de l'activité, se traduisant par la prise en charge par DIE des contrôles réglementaires et autres opérations de maintenance.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 avec l'association DIE intégrant ces nouvelles dispositions

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

**Article 2** : d'autoriser le Président à reconduire la convention avec l'association DIE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h00  
Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaients excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSIE Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-43

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : convention Eco Mobilier**

**Considérant** que la Loi Grenelle 2 et le Code de l'environnement prévoient l'instauration de filières reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets d'ameublement ménagers et professionnels.

**Considérant** que « Eco-Mobilier », fédération de metteurs sur le marché de biens d'ameublement, a reçu l'agrément du Ministère de l'écologie, du développement et de l'énergie en vue de répondre collectivement à ces obligations nouvelles en matière d'ameublement des ménages.

**Considérant** que les agréments indiquent les modalités techniques de prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement par l'éco-organisme et le dispositif de compensation financière

**Considérant** que le contrat actuel avec l'éco organisme est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Considérant** le contrat proposé est arrivé tardivement en cours d'année 2019 en raison des négociations avec le ministère et est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Considérant** le contrat proposé permet d'avoir des soutiens financiers sur les tonnages de mobiliers contenus dans les bennes de déchèteries bois/ferrailles/tout venant ainsi que dans les bennes de collecte d'encombrants en porte à porte

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec Eco Mobilier

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h00

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-44

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : convention Eco TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)

**Considérant** que la Loi Grenelle 2 et le Code de l'environnement prévoient l'instauration de filières reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets d'ameublement ménagers et professionnels.

**Considérant** que l'éco organisme, Eco TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) est chargé de mener à bien une mission d'intérêt général sur l'ensemble des parties prenantes de la filière Textile, Linge de maison et chaussures, du concepteur au recycleur.

**Considérant** que la convention actuelle, arrive à échéance le 31 décembre 2019.

**Considérant** que cette convention permet la prise en charge par Eco TLC des tonnages collectés dans les bornes d'apports volontaires sur notre territoire ainsi que des soutiens financiers sur la communication (env 30 000 €/an).

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec Eco TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures).

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h00



Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-45

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Autorisation de signer le marché d'exploitation de l'unité de tri des déchets ménagers résiduels pour valorisation matière et énergie (TVME) 2018-AO-03 B**

**Considérant** que le contrat d'exploitation de l'unité TVME (Tri Valorisation Matière Energie) par la société DWE (Dalkia Wastenergy – ex TIRU), arrive à échéance le 31 décembre 2019,

**Considérant** qu'afin de trouver un nouvel exploitant au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SYMEVAD avait fait le choix d'une procédure sous forme d'un MPPG (Marché Public Global de Performance), permettant d'associer un objectif de performance ambitieux pour l'exploitant ainsi que l'implication de ce dernier dans les aménagements de fiabilisation et d'optimisation de l'usine, pris en charge par le SYMEVAD,

**Considérant** que malgré un intérêt indéniable des candidats, aucune offre n'a été réceptionnée dans les délais,

**Considérant** qu'afin d'assurer la continuité de service au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une nouvelle consultation a été lancée en appel d'offres ouvert pour un marché d'exploitation « classique »; le cahier des charges ayant été allégé afin d'ouvrir la consultation au plus grand nombre de candidats potentiels,

**Considérant** que parallèlement ont été lancées par le SYMEVAD des consultations afin de trouver des exutoires et prestataires notamment pour les refus non pris en charge par le futur exploitant.

**Considérant** que la durée choisie pour ce marché est volontairement courte (2 ans) puisqu'il s'agit en effet d'un marché de transition permettant, dans ce laps de temps, d'arrêter la nouvelle stratégie pour le SYMEVAD.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019**

2019-45

**Considérant** que le 6 novembre dernier, la CAO, à l'appui d'une note juridique rédigée par la SCP SARTORIO, présentée en séance, a déclaré les offres inacceptables au sens de l'article L.2152-3 du Code de la Commande Publique au regard des éléments de prix proposés par chaque soumissionnaire et de l'impossibilité pour le Symevad de financer ces offres.

**Considérant** qu'en application de l'article R.2124-3 du Code de la Commande Publique, le SYMEVAD a lancé un marché passé selon la procédure négociée, sans publicité préalable, avec les trois soumissionnaires ayant déposé une offre pour le marché 2019-AO-03 B.

**Considérant** que la procédure négociée s'est déroulée en un seul tour, sans audition des candidats et ne portait **que sur la partie financière des offres de base** de la procédure 2019-AO-03.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 novembre 2019 et a déclaré la société SUEZ RV NORD EST attributaire, sous réserve qu'elle justifie de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Vu la décision d'attribution de la CAO du 21 novembre 2019,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le marché d'exploitation de l'unité de tri des déchets ménagers résiduels pour valorisation matière et énergie (TVME) 2018-AO-03B avec la société SUEZ RV NORD EST pour son offre de base, pour un montant estimatif de 22 027 184, 60 € HT, pour la part exploitation, hors transport des refus et gestion des CSR (combustibles solides de récupération)

**SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019**

2019-45

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

**Article 3 :** d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Marlial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h00  
MARLIAL VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-46

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des refus du TVME – 2019-AO-04**

**Considérant que** dans le cadre de l'attribution du marché d'exploitation du TVME, le SYMEVAD s'est engagé à prendre en charge les refus du TVME à hauteur de 55% maximum des tonnages entrants

**Considérant que** leur traitement devra se faire par élimination et (ou) valorisation dans un centre de traitement agréé ; Le transport des refus vers le site de traitement étant assuré par l'exploitant du TVME.

**Considérant** que le marché a été divisé en 6 lots, chacun défini par un tonnage prévisionnel annuel :

Lot n°1 Inertes 0-20 : 1 800 tonnes

Lot n°2 Refus légers : 10 500 tonnes

Lot n°3 Refus type « incinérables » : 3 000 tonnes

Lot n°4 Refus type « incinérables » : 3 000 tonnes

Lot n°5 Refus type « enfouissables » : 10 000 tonnes

Lot n°6 Refus type « enfouissables » : 10 000 tonnes

**Considérant** que le marché est conclu pour une durée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 et qu'il s'agit d'un marché non reconductible et non renouvelable.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 novembre 2019 et a déclaré attributaires les sociétés suivantes :

- HAINAUT RECYCLAGE (lot n°1).
- SIAVED (lot n°3)
- SUEZ RV NORD EST (lots n°2, 4, 5 et 6)

**SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019**

2019-46

**Vu l'exposé de son Président,****Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 21 novembre 2019.****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :****Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des refus du TVME 2019-AO-04 avec les sociétés suivantes :**

- Lot 1** (inertes 0-20) : HAINAUT RECYCLAGE pour un montant estimatif de 162 000 € HT/an  
**Lot 2** (refus légers) : SUEZ RV NORD EST pour un montant estimatif de 1 018 500 € HT/an  
**Lot 3** (Refus type « incinérables ») : SIAVED pour un montant estimatif de 213 000 € HT/an  
**Lot 4** (refus type « incinérables ») : SUEZ RV NORD EST pour un montant estimatif de 291 000 € HT/an  
**Lot 5** (refus type « enfouissables ») : SUEZ RV NORD EST pour un montant estimatif de 970 000 € HT/an  
**Lot 6** (refus type « enfouissables ») : SUEZ RV NORD EST pour un montant estimatif de 970 000 € HT/an

**Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant****Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h00

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-47

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : Autorisation de signer le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) du SYMEVAD non traitées au TVME – marché 2019-AO-02

**Considérant** que dans le cadre de l'attribution du marché d'exploitation du TVME, le SYMEVAD s'est engagé à traiter une partie des Ordures Ménagères Résiduelles du SYMEVAD.

**Considérant** que leur traitement doit se faire par élimination et (ou) valorisation dans un centre de traitement agréé ; le transport des OMR vers le site de traitement étant assuré par les intercommunalités.

**Considérant** que le Marché a été divisé en 2 lots :

LOT	Tonnage minimum annuel (tonnes)	Tonnage maximum annuel (tonnes)
Lot n° 1	2 000	4 000
Lot n° 2	11 000	14 000

**Considérant** que le montant total du marché sera donc fonction du tonnage réel cumulé sur les deux années d'exécution. Le marché est conclu pour une durée de deux (2) ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021. Il s'agit d'un marché non reconductible mais renouvelable ; un nouvel appel public à concurrence est donc envisagé en juin 2021.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 novembre 2019 et a déclaré attributaire les sociétés suivantes :

- SIAVED : lot n°1
- SUEZ RV NORD EST : lot n°2

**SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019**

2019 - 47

**Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 21 novembre 2019.****Vu l'exposé de son Président,****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :****Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) du SYMEVAD – marché 2019-AO-02 avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 : SIAVED pour un montant estimatif de 213 000 € HT/an

Lot n°2 : SUEZ RV NORD EST pour un montant estimatif de 1 185 500 € HT/an

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant**Article 3 :** d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h03

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-48

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Autorisation de signer le marché de traitement du tout venant des déchèteries du SYMEVAD – 2019-AO-01**

**Considérant** Le SYMEVAD a lancé un avis d'appel public à concurrence concernant le marché de traitement du tout-venant collecté sur les déchèteries du SYMEVAD, composé d'un lot unique, sur une base estimative de tonnage annuel de 22 500 tonnes, avec une marge de variation possible de 15% à la hausse comme à la baisse, sans que cela ne puisse affecter l'exécution du marché.

**Considérant** que le marché est conclu pour une durée de trois (3) ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 et qu'il s'agit d'un marché non reconductible mais renouvelable : un nouvel appel public à concurrence est donc envisagé en juin 2022.

**Considérant** le traitement du tout-venant se fera par élimination et (ou)valorisation dans un centre de traitement agréé ; le transport étant assuré vers le site de traitement par le SYMEVAD.

**Considérant** que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 18 juillet 2019 et la remise des offres était fixée au 13 septembre 2019. Trois offres ont été déposées dans les délais impartis.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 novembre 2019 et a déclaré attributaire la société RAMERY ENVIRONNEMENT.

**Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 21 novembre 2019**

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le marché avec la société RAMERY ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 2 309 055 € HT/an.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-48

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

**Article 3** : d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h03

  
Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-49

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Objet : Création de postes de vacataires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** qu'actuellement deux déchèteries sont toujours gérées en régie pour le Haut de qual,

**Considérant** que le remplacement d'agents en maladie ou en congés par des agents contractuels se fait souvent dans l'urgence ou dans des conditions difficiles (personnes avec expérience non disponibles, non mobiles entre les sites, emploi difficile incluant un poste le dimanche et les jours fériés, besoin non continu du remplacement ...).

**Considérant** qu'afin de disposer d'une souplesse dans la gestion des effectifs, tout en garantissant la qualité du service public, des agents vacataires peuvent être nécessaires pour renforcer les équipes des déchèteries en régie, et notamment sur les périodes de forte affluence (horaires d'été du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre).

**Considérant** la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée),

**Considérant** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-49

**Vu l'exposé du Président,****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide,****Article 1** : de créer les vacances suivantes :

Type de vacation	Rémunération en référence au grade	Nombre d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Gardien de déchèterie	Adjoint technique	4	151.67 (temps plein)	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

**Article 2** : De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h03

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-50

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : modification du tableau des effectifs**

**Considérant** que le contrat du « Responsable grands projets » arrive à échéance le 29 février 2020,

**Considérant** que ce poste est indispensable au SYMEVAD pour mener à bien des projets tels que l'extension des consignes de tri pour le centre de tri, les travaux d'optimisation du TVME, les projets de valorisation des CSR (combustibles solides de récupération) ; ainsi que les autres travaux sur nos installations,

**Considérant** que ce poste sera ouvert aux titulaires ou aux contractuels,

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu le tableau des effectifs et l'organigramme annexés,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 : publier la vacance de poste « Responsable grands projets » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, pour une durée de trois ans,**

**Article 2 : autorise le Président à signer le contrat ou l'arrêté du « Responsable grands projets »**

**Article 3 : les crédits seront prévus au budget 2020**

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h03

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BATESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christlane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M,CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-51

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), sur la période 2020-2025**

**Considérant** l'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement, introduit par la Loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010, précisant que les collectivités territoriales responsables de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) doivent définir un PLPDMA de leur territoire, incluant les objectifs de réduction des quantités de DMA et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre

**Considérant** que le SYMEVAD, fort de sa compétence « Prévention des déchets » mène depuis 11 ans, des actions ambitieuses et reconnues dans ce domaine

**Considérant** que les 3 collectivités adhérentes au SYMEVAD, à savoir Douaisis Agglo, la CA Hénin-Carvin et la CC Osartis-Marquion, ont choisi de confier au SYMEVAD l'élaboration d'un PLPDMA commun

**Considérant** que conformément à l'article L 541-41-22 du Code de l'Environnement, introduit par le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA, le SYMEVAD a créé, lors du Comité Syndical du 24 Juin 2019, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, à laquelle participent entre-autres, des représentants des 3 collectivités adhérentes

**Considérant** que 2 CCES se sont réunies en Juillet et Septembre 2019, pour les phases d'élaboration et de validation du projet de PLPDMA

**Considérant** que suite à la validation par le Président du SYMEVAD, le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public du 16 Octobre 2019 au 8 Novembre 2019

**Considérant** que sur la base du peu d'avis recueillis lors de la consultation du public, les axes thématiques et les actions détaillées dans le projet de PLPDMA, restent inchangés

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-51

**Considérant** que pour atteindre l'objectif de réduction fixé à 3% des DMA en 2025, le projet de PLPDMA se décline en 8 axes thématiques, d'où découlent des fiches actions

**Considérant** qu'in fine, le projet de PLPDMA doit être approuvé par délibération du SYMEVAD et des 3 collectivités adhérentes

**Par conséquent,**

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

**Article 1 :** d'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, pour la période 2020-2025, ci-annexé

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h03


Martial VANDEWOESTYNE